

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4030-4032, avenue Lacombe

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 5 mai 2008, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure à la distance de 1,5 m à respecter pour une marge entre un mur latéral et une limite latérale d'un terrain pour un bâtiment dont la hauteur n'excède pas 12,5 m.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser, malgré l'article 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), une distance de 1,14 m entre le mur latéral nord-est et la limite latérale nord-est de la propriété situé au 4030 et 4032 avenue Lacombe et constituée du lot 2 650 351.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

DONNÉ à Montréal, ce 16 avril 2008.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Elaine Doyle".

Elaine Doyle, avocate
Secrétaire d'arrondissement